



Le Mot du Maire

Après trois ans à s'éviter, la normalité est enfin de retour et on s'est retrouvé !

Nous avons pu nous rencontrer au cours d'activités culturelles et festives. Début janvier de cette année, nous avons renoué avec la soirée Vœux - Galettes - Feux d'artifice. Ça a pétillé et fait du bien de se revoir, d'échanger, de faire connaissance avec les nouveaux habitants.

Mes pensées vont à ceux qui nous ont manqué et à ceux qui nous ont quitté. La commune dans la limite de ses moyens, renouvelle et modernise son infrastructure. Vous trouverez dans ce bulletin les réalisations et projets engagés pour l'année 2022.

Même si l'année est déjà bien commencée, il me plaît de reprendre ici la conclusion de la belle histoire que nous ont raconté les enfants lors de la soirée vœux :

« Puis quand chacune des étoiles est retombée et a fini de brûler, la nuit s'éclaircit lentement, jusqu'à laisser place à une belle clarté : c'est le jour qui est revenu. C'est depuis cette nuit-là que le jour a recommencé de succéder à la nuit...

Je vous souhaite une Bonne Année lumineuse ! »

Claire GERY



Ils nous rejoignent... et nous quittent	2
Les dossiers de la commune	4
Les finances de la commune	7
La commune tout au long de l'année	8
Moments de rencontre	9
L'école du SIVOS à Pont de Quart et Laval d'Aix.	10
Des barrières naturelles pour sécuriser les remparts	11
Recettes Montmauroises	12

ILS NOUS REJOIGNENT... ET NOUS QUITTENT

NAISSANCES :

- Le 9 février, **LOWENN** fils d'Anaïs GAUDE et de Clément HAYE, petits-fils de Chantal ARMAND
- Le 3 avril, **WYNONA** au foyer de Valérie ROJAS et Yoan SCHMITT résidant au quartier Le Seillon.
- Le 2 décembre, **CLÉO** au foyer de Nina COLLIN et Romain NAKHDJAVANI résidant au quartier Serre Gueydet.

NOS PEINES :

- René VIRET, le 5 mars
- Yolande PERRAT, le 26 avril
- Joël ARMAND, 20 juin

Ils avaient tous un long vécu au village. Ils laissent une grande place vide. Leurs proches remercient les villageois pour leur témoignage de soutien et d'affection.

ARRIVÉES - DÉPARTS

- Après la vente de son hôtel en mars, Odile MEYER quitte le village pour s'installer à Luc. Merci à elle et à Jean-Louis pour tous les bons moments passés dans leur restaurant.
- C'est Mylène et David VAN LAECKE



qui reprennent « Le Seillon » qui désormais s'appelle « l'Orée du Vercors ».

- En juin, Corine WERDER,



la secrétaire de mairie, s'installe dans une location au quartier Le Seillon.

- En août, Johanna ESCOLAN, ses deux filles et Joris SAUVAN quittent l'appartement communal pour aménager dans leur nouvelle maison au quartier Le Seillon.

ILS NOUS REJOIGNENT... ET NOUS QUITTENT

- En septembre, Madame et Monsieur DUBOIS vendent leur maison à Auré-
lia PETIT et Lazare BOGHOSSIAN qui



résident à Montreuil avec leur 2 en-
fants.

- Fin novembre, Laurène DEMANGE et
Baptiste BONHOMME



s'installent comme locataires au
quartier Les Nals.

- Courant décembre, Maud BRUCHET
et Thomas BRION



avec leurs enfants deviennent pro-
priétaires de la maison d'Anne-Cécile
DASSE du quartier Le Seillon. Anne-
Cécile s'installe à Poyols.

- Après le départ d'Yves GOUJON en
mars, Sylvie et François THIRION



louent depuis tout début janvier 2023
un appartement au quartier Le Sei-
lon.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

LES DOSSIERS DE LA COMMUNE

Les voies et chemins

Le revêtement de la traversée des hameaux des Jantons et des Bâties a été réalisé à l'automne 2022, financé par un recours à un emprunt de 100 000 €.



C'est l'entreprise Liotard qui a mené les travaux, avec le service Voirie du Département comme maître d'œuvre, c'est à dire chargé de la surveillance de la bonne réalisation des travaux.



Sur la Route de Solaure, des travaux de stabilisation de la chaussée ont été réalisés au niveau du quartier Le Noble. Un drainage de l'eau naturellement présente a été effectué pour essayer d'éviter la continuation de l'affaissement de la route.

Le revêtement n'a pas été finalisé, volontairement, pour suivre l'évolution du mouvement de la chaussée sur une année, avec la pose de témoins.

Une grande partie des fissures dans le goudron de la montée de Solaure a été refermée par l'intervention de l'entreprise Liotard, lors des travaux dans les Bâties. Cela avant la période hivernale pour éviter que l'eau ne s'infilte puis gèle, et aggrave la situation.

Les *nids de poules* sur la route de l'Esconavette sont un problème récurrent sur cette voie qui a été initialement conçue pour n'être qu'une déviation pour les poids lourds, notamment les camions de bois. On espère trouver une solution plus pérenne que de reboucher régulièrement ces trous.



Pour rappel, les travaux de voirie ne sont jamais subventionnés et sont donc réalisés sur fonds propres, et avec l'aide de la dotation forfaitaire du Département, qui s'élevait pour l'année 2022 à 12 299€. Ce montant est proportionné à la longueur des voies communales.

Parallèlement aux gros travaux réalisés par les entreprises de travaux publics, tout au long de l'année, de fidèles concitoyens



apportent leur aide précieuse aux élus pour l'entretien des chemins communaux. Ils se reconnaîtront, et ils en sont ici vivement remerciés.

LES DOSSIERS DE LA COMMUNE

L'eau, sujet de toute notre attention

La mise à jour du Schéma Directeur du Service de Distribution de l'eau a permis de fixer des objectifs pour l'amélioration du réseau et les aménagements à réaliser pour y parvenir.

A savoir :

- En priorité, le renouvellement du réseau entre le croisement du hameau des Bâties jusqu'au hameau des Nals. C'est un réseau en amiante ciment, ancien de 66 ans, sur lequel au moins 13 réparations ont eu lieu ces 20 dernières années.

D'autre part, le système de stérilisation de l'eau par lumière ultra-violet sera remplacé par une unité mieux adaptée aux grands débits.

- La remise en conformité des captages de Combe chaude et des Fontenies, avec une reprise des clôtures endommagées.

- Le renouvellement de matériel : afin de garder un parc de compteurs performant, il est recommandé de renouveler systématiquement les compteurs tous les 15 ans.

Plus d'un quart des compteurs avait en début d'année plus de 20 ans.

Vers la fin de l'été la totalité des compteurs abonnés a été renouvelée. Pour simplifier le relevé, souvent épique ou acrobatique, et pour aller vers plus d'efficacité dans la détection des fuites, ce sont des compteurs équipés de têtes relevables à distance.

Tarifs de l'eau votés en séance du Conseil Municipal du 5 avril 2022 :

Augmentation de l'abonnement eau qui passe de 60 à 70 €/an.

Les autres tarifs restent inchangés depuis 2015 :

Tarif m3 eau /année : 0,60 €

Surtaxe période sèche : 1,20 €

Abonnement assainissement : 60 €

Tarif m3 assainissement : 0,60 €

Taxe de raccordement au réseau d'assainissement : 2600 €.

Les graviers qui entravent l'écoulement des eaux

Ces dernières années de grandes quantités de gravier se sont accumulées dans le ruisseau de Marcousse et le ravin des Beaux - Charoze, tous deux récoltant l'érosion des barres rocheuses du fond de vallée. Chaque orage accumule un peu



plus de matériaux, qui finissent par

déborder dans les champs mitoyens ou sur les chemins rendus difficilement praticables.

A la demande de la commune, un agent du Syndicat Mixte de la Rivière Drôme est venu sur les lieux, et il a été convenu du curage de ces 2 zones afin de permettre à l'eau de circuler à nouveau dans son lit sans dommage.

Cela a été chose faite à l'automne à Marcousse, avec aussi un nettoyage des bois en travers du ruisseau par les propriétaires riverains.

C'est début 2023 qu'une grande partie des matériaux qui obstruait le ravin de charoze a été enlevée... Jusqu'à ce que d'autres orages en ramènent !

LES DOSSIERS DE LA COMMUNE

Rénovation de l'appartement communal

Les derniers locataires en date étant devenu propriétaires d'une maison au hameau du Seillon, l'appartement communal se trouve libre.

L'occasion de mener à bien des travaux de rénovation thermique, avant de le proposer à nouveau à la location.

Pour mener au mieux les choix des matériaux et maximiser les aides au financement, la commune a adhéré à la

formule "Energie Plus" proposée par le SDED (Syndicat d'Énergie de la Drôme).

Des demandes d'aides publiques sont posées au titre de la DETR (Dotation de l'Etat au Territoires Ruraux), de la Région et du SDED, en rapport avec les devis fournis pour le remplacement de la chaudière actuellement au gaz, des menuiseries, de l'isolation de murs et portes, pour un total estimatif de 66 890 €.

Le Plan Communal de Sauvegarde ou PCS

Le PCS est un document qui permet d'organiser la réponse opérationnelle de proximité à l'échelon communal pour assurer la sauvegarde des populations en situation de catastrophe majeure, de perturbation de la vie collective ou même d'accidents plus courants. (*Ex. revue Risques infos déc. 22*)

C'est un document que la commune doit réactualiser en mettant à jour :

- les coordonnées de tous ses habitants pour pouvoir alerter si besoin
- la liste des moyens matériels disponibles
- la liste des personnes formées aux gestes de premiers secours

Théoriquement un exercice d'alerte doit être mené sur la commune une fois tous les 5 ans.

Un schéma directeur d'assainissement à établir

La mise à jour du Schéma directeur d'eau potable est terminée.

Nous allons commencer un schéma initial pour l'assainissement.

Il aura pour but d'analyser le réseau existant mais aussi et surtout de définir l'opportunité d'une nouvelle station d'épuration. Celle en place a déjà 20 ans passé



et présente régulièrement des dysfonctionnements.

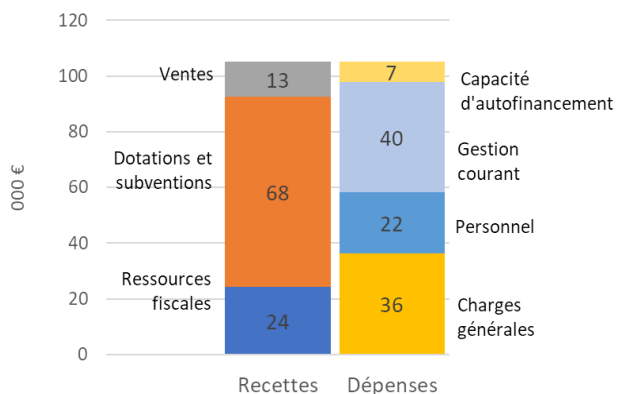
Deux fois par an, un service du département vient analyser l'eau traitée et vérifie son fonctionnement.

L'établissement d'un tel document est nécessaire pour prétendre aux aides financières de l'état, du département et de l'Agence de l'eau pour les travaux.

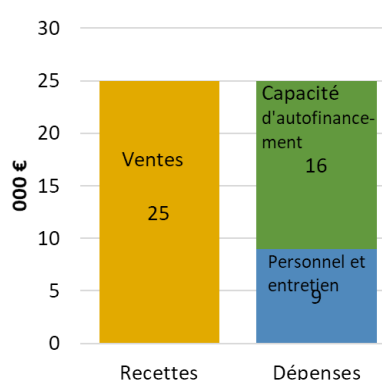
LES FINANCES DE LA COMMUNE

En valeurs réelles, la commune a dépensé en 2021 (chiffres 2022 pas encore disponibles) 113 000 € en fonctionnement, 104 000 € pour le budget général et 9 000 € pour l'eau. Les recettes s'élevaient à 130 000 € dont 105 000 € pour le budget général et 25 000 € pour l'eau. L'excédent (revenus moins dépenses) alimente la capacité d'autofinancement et une marge de sécurité pour le fonctionnement de l'année suivante.

RECETTES ET DEPENSES DU BUDGET GENERAL



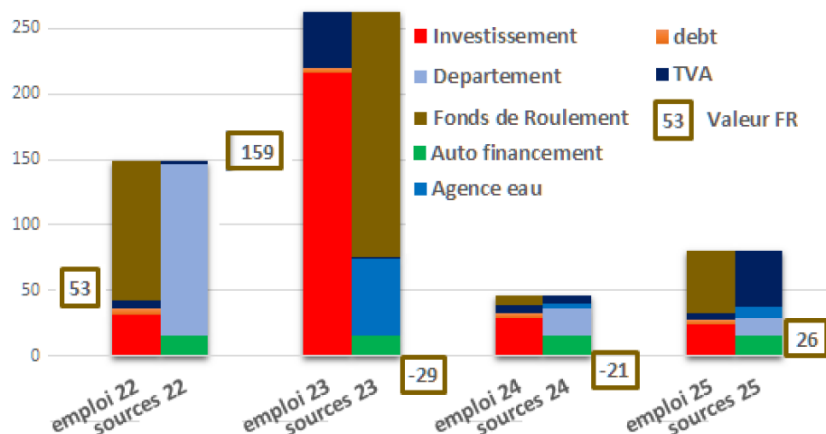
ET DU BUDGET EAU (FONCTIONNEMENT)



Pour le budget général, les ressources fiscales viennent essentiellement des taxes foncières et d'habitation. Les dotations et subventions sont des dotations forfaitaires y compris la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation forfaitaire pour l'entretien de la voirie (voir page 4). Les ventes viennent de la location de l'appartement au-dessus de la Mairie. Ces chiffres excluent des transactions de nature comptable sans impact réel.

La commune finance ses investissements à partir de sa capacité d'autofinancement, des subventions et des prêts. Le plan de financement des investissements en cours pour le réseau d'eau potable est illustré ci-dessous. En début 2022 les excédents cumulés du budget de l'eau nous

Financement des Investissements 2022 / 25 (000€)



donnaient un fonds de roulement de 53 000 €. Les sources de fonds en 2022 étaient l'autofinancement et une avance sur subvention du département. Ces recettes ont été employées pour financer l'achat et pose des compteurs et pour gonfler notre fonds de roulement de 53 000 à 159 000 €. Au cours de 2023, l'excédent de fonctionnement, une subvention à recevoir de

l'agence de l'eau et le fonds de roulement devraient financer les canalisations et compteurs sur réseau ainsi que la TVA sur ces investissements. En fonction des montants qui nous seront proposés suite à l'appel d'offres pour les canalisations, notre fonds de roulement pourrait passer en négatif de 29 000 €. Il serait nécessaire de souscrire un prêt relais pour pallier le remboursement de la TVA (2 ans après le paiement des factures) ou alors différer quelques travaux en attendant la reconstitution du fonds de roulement en 2025.

LA COMMUNE TOUT AU LONG DE L'ANNEE

La commune fonctionne aussi grâce à eux

Jusqu'en décembre 2021, la commune de Solaure-en-Diois mettait à disposition contre défraiement un de ses agents techniques un jour par semaine. Ce fonctionnement ayant pris fin, nous avons créé un poste d'**agent d'entretien** en CDD, à raison de 7h par semaine. Le 2 mai, Ludovic Chabal commençait ses fonctions pour assurer les travaux d'entretien des espaces verts, voirie et réseaux, et notamment le suivi du fonctionnement de la station d'épuration. Après quelques mois, il a été embauché en CDI.

La commune a fait part à la Communauté des Communes du Diois (CCD) de son souhait de trouver **une secrétaire de mairie** pour seconder, puis éventuellement remplacer au moment de

son départ en retraite Corinne Werder. Cela va s'avérer possible au travers du SISEMA – Service Intercommunal de Secrétariat de Mairie, avec la mise à disposition prévue d'une secrétaire de mairie un jour par semaine, à compter de mars 2023.

Le **déneigement** des routes est assuré par une personne de Barnave, avec le matériel appartenant à cette commune. Cette dernière vient de s'équiper d'un **gravillonneur** pour compléter la lame de déneigement et Montmaur participe à cet investissement à hauteur de 50% de la part communale.

Une demande de subvention portée par la CCD a été faite auprès du Département.

Un jardin du souvenir aménagé dans le cimetière communal

Au cours de l'été, un espace réservé à "un jardin du souvenir" a été réalisé à l'intérieur du cimetière communal. Il aura une capacité de 24 places, où pourront être déposées les cendres issues des volontés de crémation des défunts. Celui-ci a été financé pour 70% par le Conseil Départemental.



Coup de pouce aux jeunes

La commune aide au financement du permis de conduire des jeunes Montmaurois à hauteur de 500 €. Cela fait suite à une proposition de la Commission Communale d'aide Sociale qui a été réactivée après l'élection du nouveau conseil.

Il y a eu 3 jeunes concernés pour 2022.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal se poursuit. N'hésitez pas à participer aux différentes réunions publiques qui sont organisées sur ce sujet.

MOMENTS DE RENCONTRE

Un concert de musique contemporaine,



une soirée « découverte du ciel et des étoiles »,



une Exploration botanique au Vieux Montmaur



organisés par l'association des Amis de Montmaur, ont réuni des habitants et un public plus large.

Le COVID se faisant un peu oublier, les Tagazous ont pu rééditer les repas du printemps à l'Orée du Vercors et du mois d'**août sous les mûriers**, en nocturne cette fois-ci : la chaleur a été plus supportable en soirée.



Courant décembre, les enfants se sont réunis autour d'un goûter à la salle des fêtes. Ils ont décoré l'**arbre de Noël** et enregistré un conte qui a été diffusé lors de la soirée des vœux.

Le maire et le conseil municipal ont convié les habitants à une **réunion publique** annuelle fin novembre. Ce bulletin reprend les points abordés lors de cette réunion.

L'ECOLE DU SIVOS A PONT DE QUART ET LAVAL D'AIX.

L'effectif total pour la rentrée de septembre 2022 est de 29 élèves, répartis dans 2 classes :

8 CE1 et 6 CE2 à Solaure en Diois

1 CE2, 9 CM1 et 5 CM2 à Laval d'Aix dont 5 enfants du village de Montmaur.

Le fonctionnement sur 2 sites se poursuit avec une navette en bus qui assure les trajets entre Solaure et Laval d'Aix, matin, midi et fin d'après-midi.

Cette répartition a l'avantage d'offrir aux enfants de bonnes conditions de travail, avec un cadre spacieux et quasiment familial sur le site de Laval d'Aix. La photo



des copines dans le jardin contre la salle de classe en donne un aperçu !

Ci-dessous, les CM2 qui s'étaient mis sur leur 31 pour leur dernier jour d'école primaire.



Le coût du trajet du midi est à la charge des communes. Ce qui donne des frais de scolarité 2021/22 de 1298 € par enfant + 350 € de transport par enfant.

Divers projets pédagogiques complètent le programme scolaire classique : programme *Ecole et Cinéma* au Pestel, des ateliers de compétences psychosociales, des séances de foot avec le Diois Football Club, un projet *L'école de la réserve* avec le PNR du Vercors pour la classe de Laval d'Aix, etc...

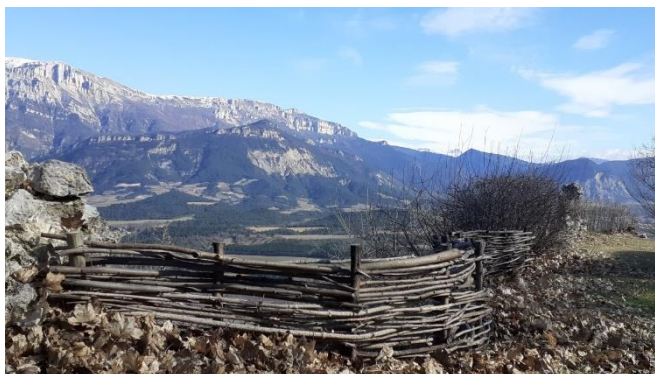
Le projet de groupe scolaire (classes, cantine et salle de motricité) à Solaure en Diois se poursuit pour une rentrée possible en septembre 2024 avec un accueil des enfants dès l'âge de trois ans (au lieu de 5 ans actuellement).

DES BARRIERES NATURELLES POUR SECURISER LES REMPARTS.

Le plessage est une technique traditionnelle de taille et de tressage de haie vive afin de créer une clôture végétale.

Jean Claude Flohic s'en est inspiré pour un bel aménagement du côté nord du Vieux Village.

Propos recueillis par Loretta et Paula.



Quelle est la principale fonction de ces créations ?

Leur but est de marier esthétique et sécurité. Après une discussion avec Mme le maire, il a été mis en évidence qu'il fallait sécuriser les remparts.



Comment as-tu connu la technique ?

C'est plutôt plusieurs techniques que j'ai apprises avec le temps et que j'ai rassemblées pour ces créations.

Explique-nous le montage...

Pour le tressage, j'ai taillé des piquets (ou montants) en pointe puis je les ai enfoncé avec une masse en protégeant avec un

morceau de bois le sommet des piquets pour ne pas qu'ils fendent. Je les ai aussi calés avec des pierres. Puis j'ai appliqué le principe d'un tissage.

Est-ce que tu as choisi un bois en particulier ?

Principalement du noisetier, qui est un bois souple et facilement maniable. Mais aussi du pin et autres branches récupérées dans la nature. C'était du bois vert pour qu'il soit souple, qu'il prenne les formes voulues. Il sèche en place.

Combien de temps a-il-fallu pour réaliser cette "barrière" ?



Une journée environ, sans compter la récupération des branches qui proviennent d'arbres taillés par un ami.

Une difficulté particulière ?

La principale difficulté est si un bois casse lors du montage. Il n'est alors plus utilisable.

Combien de temps estimes-tu que cela tienne en place ?

Plusieurs années. Plus la création est haute, plus le vent peut facilement l'endommager. L'humidité abîme aussi le bois. Mais c'est une création robuste.



Quenelles de semoule de Mamie

1/2 litre de lait
50 gr de beurre
200 gr de semoule moyenne

3 œufs
Farine

Faire bouillir le lait avec le beurre, saler et poivrer.
Verser la semoule en pluie en remuant jusqu'à épaississement.

Ajouter les œufs un à un en mélangeant bien.

Faire de petites quenelles, les rouler dans la farine.

Pocher dans de l'eau bouillante salée jusqu'à ce qu'elles remontent à la surface.

Mettre dans un plat à gratin, recouvrir de sauce (tomate, béchamel ou autre, au choix de chacun), de gruyère râpé.

Gratiner quelques minutes, servir très chaud.

On peut aussi ajouter des champignons.



Gelée et pâte de coings



Laver et peler les coings (ou les frotter avec un torchon pour enlever le duvet), les couper en morceaux en gardant les pépins, que l'on met dans une gaze nouée.

Mettre le tout dans une bassine à confiture, recouvrir d'eau et faire bouillir.

Quand les coings sont cuits (la lame du couteau s'y enfonce facilement), filtrer le jus, le peser et rajouter du sucre. (Adaptez la quantité selon vos goûts. Si vous mettez poids pour poids, la gelée sera très sucrée).

Faire bouillir environ 20 min. Pour vérifier la cuisson, une goutte sur une assiette froide doit s'écouler lentement.

Mettre en pot et couvrir. La gelée est faite !!! A déguster au petit déjeuner ou en nappage sur une tarte aux pommes maison ...

Pour la pâte :

Passer la pulpe des fruits au moulin à légumes et sucrer selon votre goût (mettre au moins 500gr de sucre par kilo de fruits cuits).

Mettre à cuire doucement et longtemps en remuant. Quand le mélange se détache du fond de la bassine, le mettre dans des plats peu profonds (assiette creuse, moule à tarte), saupoudrer d'un peu de sucre cristallisé, découper en morceaux et conserver au sec dans une boîte en métal.

Ont contribué à la rédaction de ce bulletin :

*Céline Certano, Pierjo Coïpier, Claire Géry, Loretta et Paula Hugues,
Roger Moore, ainsi que Solange Thiers.*

Pour contacter la Mairie : Tél. 06 17 02 54 34 & 04 75 21 68 49

Email : contact@montmaurdiols.fr

site web: montmaurdiols.fr